



Assemblée générale

Distr. générale
6 avril 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 62 de l'ordre du jour

Consolidation et pérennisation de la paix

Rapport sur l'état de la paix et de la sécurité dans le monde au regard des grands mandats énoncés dans la Charte des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [72/243](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quatorzième session, un rapport sur l'état de la paix et de la sécurité dans le monde au regard des grands mandats énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Dans ce rapport, le Secrétaire général examine la manière dont les conflits armés et la violence évoluent et examine sept grandes tendances actuelles en matière de paix et de sécurité dans le monde. Il recense également les domaines dans lesquels des progrès ont été accomplis, les problèmes pour lesquels des solutions restent à trouver, les possibilités qui s'offrent et les difficultés auxquelles la communauté internationale est toujours en proie. Ce rapport doit donc servir à alimenter les réflexions qui se tiendront pendant l'année du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et tout au long de la Décennie Nelson Mandela pour la paix. À cet égard, il constitue également un hommage à la pensée et à la sagesse de l'un des plus grands humanistes que le monde ait connu, un homme qui a cru en un avenir meilleur et s'est battu pour le faire advenir. Nelson Mandela le déclarait lui-même : « La paix n'est pas simplement l'absence de conflit ; elle est la création d'un environnement propice à l'épanouissement de tous, indépendamment de la race, de la couleur de la peau, de la croyance, de la religion, du sexe, de la classe, de la caste, ou de toute autre marqueur de différence sociale ».



I. Introduction

1. Le Préambule de la Charte des Nations Unies se lit comme suit : « Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre [...] à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites, à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international et à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande ». Ces aspirations et principes consacrés par la Charte – le non-recours à la force, le règlement pacifique des différends, la non-intervention, la coopération, l'autodétermination et l'égalité souveraine des États Membres – sont toujours le fondement des relations internationales. Alors que l'Organisation fête sa soixante-quinzième année d'existence, ils n'ont rien perdu de leur pertinence et sont aussi impérieux aujourd'hui qu'ils l'étaient en 1945.

2. Depuis cette date, des avancées remarquables ont été faites. Le monde a su éviter le retour d'une conflagration mondiale de celles que craignaient les fondateurs de l'Organisation. Des traités et des conventions ont été adoptés dans des domaines aussi variés que le droit des conflits, les droits politiques, civils, culturels, économiques et sociaux, le désarmement ou encore la protection de l'environnement. L'action de l'ONU en matière de rétablissement et de maintien de la paix a contribué à mettre un terme à des conflits et à favoriser la réconciliation dans des pays du monde entier. En l'espace d'une génération, 1 milliard de personnes ont été sorties de la pauvreté. La plupart des sociétés sont pacifiques.

3. Toutefois, comme indiqué dans le présent rapport, des menaces attisées par des problèmes interdépendants pèsent aujourd'hui sur la paix et la sécurité mondiales et compromettent les perspectives de progrès des années à venir. Dans notre monde en transition, les tensions géopolitiques ont atteint leur plus haut niveau depuis des années et alimentent des conflits dévastateurs et insolubles tandis que le nombre de violences graves commises en dehors des situations de conflit reste élevé. Nous vivons une crise climatique existentielle et lourde de conséquences pour la paix et la sécurité. La méfiance profonde qui règne au niveau mondial se manifeste notamment dans l'érosion de la confiance accordée aux traités et aux normes internationales et dans la perte de crédibilité des institutions politiques, encore accélérées par les inquiétudes relatives à la répartition inégale des fruits de la mondialisation. Cette situation déjà complexe est aggravée par les craintes que suscite le côté obscur des technologies numériques. Potentiellement vectrices d'immenses progrès, elles risquent aussi d'avoir des répercussions négatives sur l'emploi, les moyens de subsistance, la vie privée et la sécurité des personnes, de faciliter la diffusion des discours de haine et d'accroître la polarisation des opinions¹.

4. Au début de 2020, et en trois mois seulement, l'épidémie d'abord localisée de maladie à nouveau coronavirus (COVID-19) s'est transformée en une pandémie qui, à la fin mars, touchait plus de 199 pays et territoires. La rapidité et l'ampleur de la propagation de la maladie, la gravité des cas et les bouleversements sociétaux et économiques causés par le virus ont déjà pris un tour dramatique. Leurs conséquences sont plus terribles encore dans les pays à faibles ressources et où les systèmes de santé sont fragiles. La COVID-19 frappe les sociétés en plein cœur. Elle a plongé l'économie mondiale dans une récession aux incidences socioéconomiques

¹ António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, « Discours prononcé devant l'Assemblée générale concernant les priorités du Secrétaire général pour 2020 », 22 janvier 2020.

écrasantes, sur fond de hausse alarmante du chômage et de situations de dénuement extrême. La crise risque d'anéantir les progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté au cours des dernières dizaines d'années et de creuser les inégalités déjà fortes qui existent dans les pays et d'un pays à l'autre. Il faut d'urgence que le monde se rassemble et trouve une solution à l'échelle planétaire, sans laisser personne de côté. Au niveau géopolitique, cette crise fait apparaître un besoin criant de volonté politique, de solidarité, de transparence, de confiance et de coopération.

5. Dans le monde d'aujourd'hui, le maintien de la paix et de la sécurité mondiales requiert une action cohérente, dynamique et coordonnée de la part de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, ainsi que de la Commission de la consolidation de la paix, dans le respect des mandats de chacun de ces organes tels qu'ils ont été définis dans la Charte et les résolutions les concernant. En tant qu'organe assumant la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité a su gérer efficacement de nombreux conflits et son programme de travail est aujourd'hui plus chargé que jamais. Il collabore plus régulièrement que par le passé avec les organisations régionales et s'impose toujours, avec l'appui des autres entités du système des Nations Unies, comme une plateforme incontournable de l'action internationale. Pour autant, chaque fois que les divisions ont paralysé l'action du Conseil, l'efficacité de la coopération internationale au service de la sécurité collective a été mise en doute. Les conflits ont gagné en intensité, provoquant la mort ou le déplacement forcé d'un nombre effroyable de civils.

6. La Charte des Nations Unies met en avant les liens fondamentaux qui existent entre la paix et la sécurité, le développement, les droits humains, y compris l'égalité des genres, et la coopération internationale. En 2015, les États Membres ont réaffirmé le caractère essentiel de ces interactions en adoptant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 comme document de référence devant encadrer les efforts menés collectivement pour édifier des sociétés pacifiques, prospères et inclusives sur une planète en bonne santé. La Charte place la prévention au cœur de l'action des Nations Unies. La mise en place d'un seul pilier intégré Paix et sécurité et sa mise en relation plus étroite avec les piliers Développement et Droits de l'homme dans le cadre de la réforme de l'Organisation témoignent d'une prise de conscience : ce n'est que par une approche intégrée que l'on pourra atteindre les résultats souhaités en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix tout en satisfaisant deux autres objectifs centraux de l'Organisation, à savoir préserver les progrès accomplis sur le plan du développement et servir la cause des droits humains pour tous et toutes. Le renforcement de la participation des femmes et de l'égalité des genres au sein de l'Organisation et dans toutes ses activités à l'échelle mondiale est un aspect essentiel de ces entreprises.

7. L'approche retenue dans le présent rapport pour évaluer l'état de la paix et de la sécurité dans le monde est vaste et intégrée. Il s'agira tout d'abord d'étudier l'évolution des conflits et des autres formes de violence, avant d'examiner sept tendances interconnectées qui participent d'une manière ou d'une autre de la paix et de la sécurité à l'époque contemporaine (mobilité humaine, relations économiques et commerciales, inégalités, participation citoyenne, technologies numériques, changements climatiques, et désarmement et contrôle des armements) et requièrent de tous les États Membres qu'ils s'engagent ensemble pour faire face aux menaces nouvelles et émergentes, y compris aux pandémies, prévenir l'apparition de nouveaux conflits et crises et consolider la paix. Cette action ne peut être que collective et suppose que les États Membres collaborent avec efficacité, souplesse et esprit d'innovation avec toute une série de parties prenantes. Toujours plus interdépendantes et plus complexes, les difficultés auxquelles ces États font face exigent des réponses de même nature.

II. Évolution des conflits armés et des violences

8. La portée et l'ampleur des conflits armés et des violences ne cessent d'évoluer. La guerre entre États qui concentrait toutes les inquiétudes à l'époque de la création de l'ONU ne survient plus aujourd'hui que rarement, même si le risque d'un grand conflit mondial reste bien réel ; les conflits armés intra-étatiques, en revanche, sont en pleine résurgence². Au cours des dix dernières années, les conflits internes ont participé des pics enregistrés depuis la fin de la guerre froide dans le nombre de décès liés à des conflits. Avec leur prolifération s'inverse la tendance à la baisse observée entre le début des années 1990 et celui des années 2010 (voir fig. I), laquelle s'expliquait notamment par une action multilatérale concertée adossée à un consensus des membres du Conseil sur la gestion ou le règlement des conflits.

Figure I
Nombre de décès provoqués par des conflits inter-étatiques et intra-étatiques (1946-2018)



Source : Institut international d'Oslo de recherches sur la paix/Base de données du Uppsala Conflict Data Program.

9. Les conflits évoluent de manière très différente selon les zones géographiques. Ainsi, en Amérique latine et en Asie orientale, le nombre de conflits armés conventionnels a sensiblement diminué sur les quarante dernières années, malgré la montée des tensions récemment observée dans un certain nombre de pays. La tendance enregistrée en Europe est clairement positive, après l'escalade dramatique de l'après-guerre froide et les multiples conflits qui avaient alors éclaté dans plusieurs zones des Balkans occidentaux et d'Europe de l'Est. En Afrique et au Moyen-Orient, les conflits violents se sont faits bien plus nombreux et plus intenses, notamment au lendemain des soulèvements qu'a connus le monde arabe, mais ont notablement épargné certains pays de l'une et l'autre région³.

10. Les conflits intra-étatiques d'aujourd'hui sont particulièrement complexes. Ils se caractérisent généralement par la présence d'une multiplicité de groupes armés non étatiques, l'intervention de réseaux criminels et parfois extrémistes, une internationalisation croissante et des liens avec les chaînes d'approvisionnement

² Université d'Uppsala, base de données du Uppsala Conflict Data Program, consultable à l'adresse suivante : www.pcr.uu.se/research/ucdp.

³ Ibid.

mondiales. Ces facteurs allongent la durée des conflits et les rendent plus difficiles à régler, tout en exposant davantage les civils à des crimes atroces, souvent commis massivement, et à d'autres violations graves des droits humains.

11. Les chaînes de commandement des groupes armés qui interviennent dans des conflits intra-étatiques sont souvent souples et fluides. Des groupes décentralisés forment des coalitions mouvantes et maintiennent des liens avec des partisans extérieurs tout en nourrissant des projets idéologiques, politiques ou économiques divers qui ne sont pas toujours susceptibles d'être négociés. Sur bien des théâtres de conflit, les groupes armés sont équipés de matériel militaire issu de stocks d'armes mal sécurisés ou obtenu auprès d'acteurs du marché noir ou auprès d'États.

12. De plus en plus de pays interviennent sur le plan militaire dans le cadre de conflits intra-étatiques, non pas seulement pour soutenir les acteurs locaux ou leur donner les moyens d'agir, mais en tant que véritables parties au conflit. Pire encore, ces acteurs externes soutiennent souvent des forces internes concurrentes, parfois en violation directe des décisions du Conseil de sécurité. Dans bien des cas, il semble qu'il s'agisse plutôt pour eux de contrer d'autres acteurs externes plutôt que de poursuivre les objectifs déclarés de paix et de stabilité.

13. Les incidences qu'ont les conflits intra-étatiques sur les civils vont bien au-delà du nombre de morts déplorés au combat. Les conflits de notre temps touchent fréquemment les centres urbains et ont des conséquences dévastatrices pour les civils. Ils sont notamment la cause avérée d'immenses pertes en vies humaines et de destructions massives d'infrastructures civiles. La violence sexuelle et fondée sur le genre, visant en particulier les femmes et utilisée comme tactique de guerre, n'est que trop répandue, de même que l'enrôlement forcé des populations, y compris d'enfants, dans les groupes armés. Les conflits intra-étatiques font augmenter le risque de surmortalité pour l'ensemble de la population, mais tout particulièrement pour les femmes et les enfants.

14. Depuis 1945, l'ONU a mis au point une série de pratiques et d'outils visant à prévenir, gérer et régler les conflits, depuis l'intervention discrète du Secrétaire général dans le cadre de ses bons offices à la diplomatie préventive et à l'institution plus officielle de mécanismes et doctrines de maintien de la paix et, plus récemment, de consolidation de la paix. Les organisations régionales jouent un rôle de plus en plus important. En 2000, l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution [1325 \(2000\)](#) et du programme pour les femmes et la paix et la sécurité qui y était défini a constitué une réussite majeure. Avec l'adoption de la résolution [2250 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, la question des jeunes et de la paix et de la sécurité s'est imposée comme un nouvel axe central de l'action de l'Organisation. Plus récemment, dans sa résolution [2475 \(2019\)](#), le Conseil s'est dit conscient des répercussions disproportionnées des conflits armés sur les personnes handicapées et a mis l'accent sur des mesures clés visant à remédier à ce problème.

15. Les outils et les approches utilisés pour régler des problèmes mondiaux de paix et de sécurité en constante évolution, en particulier les conflits inter-étatiques complexes à foyers multiples qui sont à la fois infranationaux et transnationaux⁴, doivent être constamment revus et mis à jour. Entre autres mesures, l'ONU a notamment favorisé ces dernières années un sursaut de la diplomatie au service de la paix et renforcé ses capacités de médiation. En 2018, les États Membres ont été invités à réaffirmer leur engagement collectif en faveur du maintien de la paix sous l'égide de l'ONU, dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, et du désarmement, avec le programme Assurer notre avenir commun : un programme de

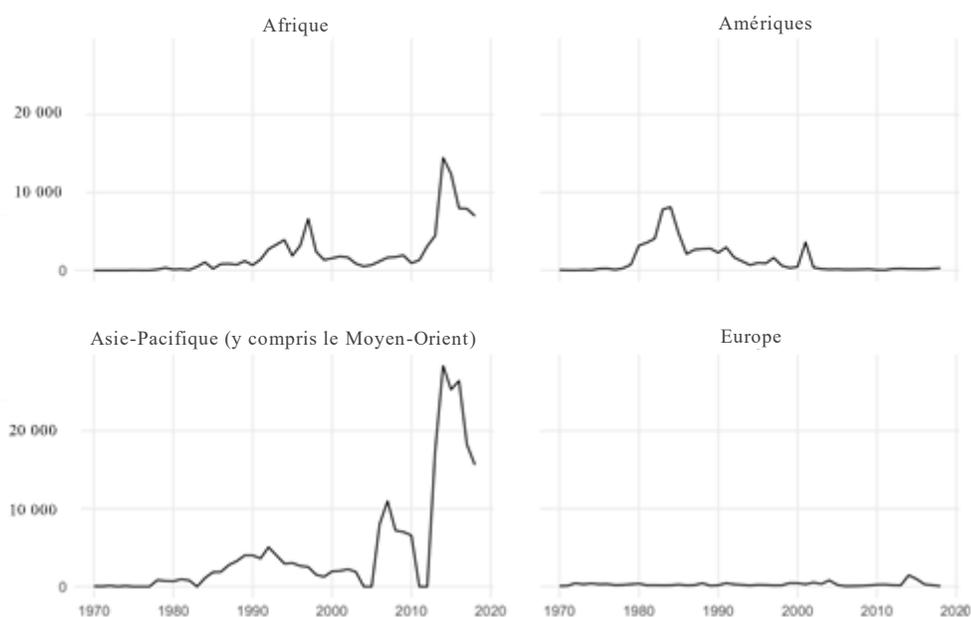
⁴ Banque mondiale et Organisation des Nations Unies, *Chemins pour la paix : approches inclusives pour la prévention des conflits violents* (Washington, Banque mondiale, 2018).

désarmement. La réforme du dispositif des Nations Unies pour la lutte antiterroriste a permis de renforcer la cohérence de l'action dans ce domaine. La bonne application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité n'est pas seulement un moyen de lutter contre les inégalités de genre ; la participation pleine et entière des dirigeantes et des décideuses aux efforts de médiation et aux processus de paix contribue également à l'instauration d'une paix viable et durable. Le 23 mars 2020, en réaction à la crise de la COVID-19, le Secrétaire général a lancé un appel en faveur d'un cessez-le-feu mondial et immédiat. Il a demandé aux parties à des conflits de faire taire les armes et de mettre fin aux frappes aériennes, afin qu'il soit possible d'établir des couloirs d'aide humanitaire qui sauveraient des vies, de donner une chance à la diplomatie et de tirer le meilleur parti des coalitions qui prenaient forme et des dialogues qui se nouaient lentement entre des parties rivales, dans l'optique d'adopter des approches conjointes face à la crise. Le Secrétaire général et ses représentants et envoyés spéciaux sont ensuite intervenus auprès des différentes parties prenantes. Certains belligérants se sont déjà déclarés prêts à répondre à l'appel.

16. De nombreux pays sont touchés par d'autres formes de violence que celle des conflits armés⁵. La montée des violences liées à l'extrémisme et au terrorisme, en particulier depuis 2001, est un phénomène mondial qui a conduit les acteurs nationaux et internationaux à lancer des interventions militaires et des opérations de lutte contre le terrorisme à grande échelle. C'est au Moyen-Orient, en Asie du Sud et du Sud-Est et en Afrique du Nord et de l'Ouest que le terrorisme a fait la majorité de ses victimes (voir fig. II)⁶. La menace posée par l'extrémisme de droite, notamment par les violences liées au suprémacisme blanc, à l'islamophobie et à l'antisémitisme, est une source de préoccupation croissante.

Figure II

Nombre de décès provoqués par des attentats terroristes (1970-2018)



Source : Global Terrorism Database.

⁵ Service d'information des Nations Unies, Vienne, « Selon une nouvelle étude de l'UNODC, l'homicide tue beaucoup plus de personnes que les conflits armés », 4 juillet 2019.

⁶ Université d'Uppsala, base de données du Uppsala Conflict Data Program.

17. Les violences criminelles touchent les jeunes hommes et les garçons de manière disproportionnée. En 2017, dernière année pour laquelle des données exhaustives et normalisées étaient disponibles, le nombre de victimes d'homicides dans le monde (464 000)⁷ était largement supérieur au nombre estimé de personnes tuées dans des conflits armés (89 000) ou du fait d'actes de violence terroriste (26 000)⁸. Le taux important d'homicides enregistré au niveau mondial masque des différences sensibles dans les régions et d'une région à l'autre. En 2017, 37 % environ de tous les cas d'homicide signalés sont survenus dans les Amériques, 35 % en Afrique et 23 % en Asie⁹. Les taux d'homicide diminuent dans la plupart des régions du monde, sauf en Amérique du Sud et aux Caraïbes et en Afrique centrale et australe. Dans certains pays, le taux d'homicide a chuté mais le taux de féminicide est en augmentation, c'est-à-dire que de plus en plus de femmes sont tuées par un proche ou sont prises pour cible en raison de leur genre.

18. Bien que les données manquent sur le sujet, la criminalité transnationale organisée a largement profité de l'intensification du commerce mondial, des transports aériens, des activités de transport de marchandises et de la conteneurisation, ainsi que de la baisse du coût des technologies de communication. Le commerce illicite et la criminalité transnationale organisée provoquent des pertes de revenus et de productivité de l'ordre de plusieurs milliards de dollars et génèrent des centaines de milliards de profit¹⁰. La criminalité transnationale organisée compromet la paix et la sécurité internationales et entrave la réalisation des objectifs de développement durable. Dans les situations de conflits intra-étatiques, la présence de réseaux criminels et leurs relations avec les différentes parties belligérantes influent sur l'économie politique du conflit et sur ses dynamiques globales, les considérations liées à l'accès à des sources de revenu illicite pouvant primer sur la recherche d'un règlement pacifique.

III. Grandes tendances en matière de paix et de sécurité dans le monde

19. Si la prévention et l'atténuation des conflits et de la violence sont un défi gigantesque, elles sont aussi une priorité absolue. Pour autant, les efforts déployés à l'appui de la paix et de la sécurité sont tributaires d'autres facteurs qui les compliquent. Ces facteurs peuvent être la cause ou, dans une certaine mesure, la conséquence de conflits ou de violences organisées, ou saper l'action collective menée pour prévenir ces phénomènes, les gérer ou les régler. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont relevé à plusieurs reprises les liens qui existent entre la paix et la sécurité et la mobilité humaine (résolution 70/1 de l'Assemblée générale)¹¹, les relations économiques et commerciales (résolution 70/262 de l'Assemblée générale et résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité), les inégalités (résolution

⁷ Dont environ 81 % (377 000) étaient des hommes et des garçons.

⁸ Service d'information des Nations Unies, Vienne, « L'homicide tue beaucoup plus de personnes que les conflits armés ».

⁹ Ibid. Le taux d'homicide enregistré en 2017 dans les Amériques (17,2 homicides pour 100 000 personnes) est le plus élevé enregistré dans la région depuis le début des relevés fiables en 1990. Cette même année, le taux constaté en Afrique (13 homicides pour 100 000 personnes) représentait presque le double de celui enregistré en moyenne dans le monde, tandis que la prévalence des homicides était bien plus faible en Asie, en Europe et en Océanie, qui affichaient respectivement des taux de 2,3, 3 et 2,8.

¹⁰ Transnational Alliance to Combat Illicit Trade, *Mapping the Impact of Illicit Trade on the Sustainable Development Goals* (2019).

¹¹ Voir également le pacte mondial sur les réfugiés et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

70/1), la participation citoyenne (résolution 70/168), les technologies numériques (résolution 74/29), les changements climatiques (résolution 63/281) et la prolifération des armes. Il faut donc adopter une approche globale de tous ces facteurs et de tous autres éléments pouvant créer des conflits ou contribuer à les susciter, afin de mettre en œuvre le Programme 2030 (voir A/73/890–S/2019/448).

A. Mobilité humaine, y compris les mouvements de réfugiés, les déplacements forcés et les migrations

20. La mobilité a toujours fait partie intégrante de la vie humaine. Elle découle aujourd'hui de nombreux facteurs interdépendants, à savoir notamment les conflits armés et la violence, mais aussi les incidences des changements climatiques et la dégradation de l'environnement, les difficultés économiques et l'absence ou la faiblesse des structures de gouvernance. Les conflits armés, les violences ethniques, le terrorisme et la criminalité organisée ont provoqué le déplacement forcé de populations entières, dans leur pays et au-delà des frontières, et profondément bouleversé les schémas traditionnels de la mobilité humaine, y compris celui de la transhumance.

21. On estime qu'en 2019, le nombre de personnes en situation de déplacement dans le monde, y compris les personnes déplacées de force, s'élevait à 272 millions, soit 51 millions (23 %) de plus qu'en 2010¹². Ce chiffre tient compte des presque 29,5 millions de réfugiés et demandeurs d'asile recensés sur la planète, dont le nombre est à son plus haut niveau depuis la Seconde Guerre mondiale¹³. L'augmentation des flux diversifiés mêlant réfugiés et migrants est survenue principalement entre 2012 et 2015. Elle découlait essentiellement des conflits au Moyen-Orient et dans certaines zones de l'Afrique, bien que le nombre de personnes déplacées ait également été élevé dans d'autres régions, en particulier en Amérique latine et en Asie du Sud-Est. À la fin de 2018, le nombre de personnes déplacées dans leur propre pays du fait de conflits atteignait 41,3 millions, soit le plus haut niveau jamais enregistré. Les femmes et les filles, qui comptent pour environ la moitié de toutes les personnes réfugiées, déplacées dans leur propre pays ou apatrides, sont souvent victimes de violence sexuelle et de discrimination fondée sur le genre. Les risques sont encore aggravés sous l'effet conjugué d'autres facteurs tels que l'âge, le handicap, l'ethnicité et l'orientation sexuelle¹⁴.

22. Les mesures prises face à ces flux diversifiés mêlant migrants et réfugiés restent un sujet de controverse. Les discours anti-immigration jouent sur les inquiétudes et le sentiment d'injustice nourris par certains segments de la population des pays hôtes et attisent la peur des réfugiés, des migrants et des minorités associées aux migrations, qui sont de ce fait souvent exposés à une exclusion encore plus marquée ou à des attaques violentes. Nombre de mesures adoptées par les États pour limiter ces flux diversifiés, par exemple les mesures de renvoi ou les politiques de dissuasion, empiètent sur les droits de la personne et la protection des réfugiés sans s'attaquer aux facteurs qui poussent les personnes concernées à quitter leur foyer.

23. La mobilité humaine est un phénomène mondial, dont l'ampleur, la complexité et les incidences ne cessent de croître. Il convient au minimum de veiller à ce que les

¹² Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, « International migrant stock 2019: ten key messages », septembre 2019.

¹³ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, « Le nombre de réfugiés et de migrants vénézuéliens atteint 4 millions : HCR et OIM », communiqué de presse, 7 juin 2019 ; voir également www.unhcr.org/en-us/figures-at-a-glance.html.

¹⁴ Université de Nouvelle-Galles du Sud, « The world's biggest minority? Refugee women and girls in the global compact on refugees », octobre 2017.

droits humains des personnes en situation de déplacement soient respectés et que ces personnes soient traitées avec humanité, indépendamment de leur statut migratoire, de leur religion, de leur nationalité ou de leur appartenance ethnique. Il s'agit notamment de s'attaquer aux problèmes auxquels les femmes et les filles peuvent faire face en raison de leur genre dans le cadre de mouvements massifs de population. Il a été démontré que lorsqu'ils sont encadrés par des politiques adaptées, les déplacements de réfugiés et les migrations ont une incidence positive sur la productivité économique et le développement durable des pays d'origine comme des pays de destination, tout en étant bénéfiques pour les familles et foyers des personnes concernées. Le pacte mondial sur les réfugiés et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, adoptés en 2018, visent à créer des cadres de coopération et de partage des charges devant permettre de faire face à deux phénomènes distincts mais liés, l'objectif étant de pallier les lacunes dans la protection des droits des réfugiés et des migrants tout en réaffirmant le droit souverain des États à déterminer leur politique migratoire, conformément au droit international. La situation de vulnérabilité dans laquelle se trouvaient déjà les réfugiés et les migrants s'étant encore aggravée avec la pandémie de COVID-19, il importe de se concentrer davantage sur la mise en place et la planification de mesures spéciales visant à garantir que ces populations restent protégées dans les situations d'urgence sanitaire.

B. Relations économiques et commerciales

24. Les relations économiques et commerciales ont une influence sensible sur la paix et la sécurité. De fait, les différends économiques ou commerciaux peuvent provoquer des conflits intra- et inter-étatiques. À l'inverse, la bonne gestion de relations commerciales mutuellement réciproques et le développement économique partagé, fondé sur les principes d'équité, de réciprocité et de non-discrimination, ont aidé les pays et les sociétés à sortir de conflits qui duraient depuis des générations et à forger des relations pacifiques et des liens de coopération.

25. On s'accorde de plus en plus à reconnaître que les profits tirés du commerce ont été inégalement répartis entre les pays et au niveau infranational. Cet état de fait a alimenté le mécontentement des populations du monde. Les États recourent de plus en plus souvent à des stratégies unilatérales pour régler leurs différends commerciaux, sapant l'action de l'Organisation mondiale du commerce et de son système commercial multilatéral. Néanmoins, dans le même temps, les initiatives d'intégration régionale ont progressé. C'est notamment le cas du Partenariat économique global régional dans la région Asie-Pacifique et de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine qui prévoit la mise en place de la plus grande zone de libre-échange au monde en nombre de pays participants. À ce jour, cet accord a été signé par 54 États d'Afrique, pour une population cumulée de 1,3 milliards de personnes et un revenu global estimé d'environ 2,5 billions de dollars.

26. Les tensions commerciales ont créé de l'incertitude, fortement perturbé les chaînes d'approvisionnement internationales et ébranlé la croissance mondiale. En 2019, le commerce mondial n'a cru que de 0,3 % et la croissance mondiale, de 2,3 %, soit les résultats les moins bons des 10 dernières années. Les perspectives de croissance à court terme restent fragiles¹⁵, ce qui met en péril la réalisation des

¹⁵ *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2020* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.20.II.C.1).

objectifs de développement durable à l'horizon 2030. On anticipe par ailleurs un ralentissement économique prononcé dû à la pandémie de COVID-19.

27. Même si des progrès ont été faits récemment sur plusieurs fronts, le risque de reprise des tensions commerciales reste élevé, certaines des questions qui les sous-tendaient n'ayant pas été réglées pour de bon. La polarisation actuelle pourrait aboutir à l'instauration de systèmes financiers, commerciaux et technologiques séparés, incompatibles et concurrents, ce qui compromettrait la coopération internationale en sus de constituer un frein aux flux d'investissements étrangers directs, aux transferts de technologie et à la productivité.

28. Alors que le centre de gravité de l'économie mondiale se déplace depuis l'Amérique du Nord, l'Europe occidentale et d'autres régions développées vers les pays de l'Asie de l'Est et du Sud et leurs économies en croissance rapide, le pouvoir de décision en matière économique change également de mains. Les mécanismes mondiaux de coopération devront tenir compte de ce nouvel équilibre tout en veillant à ce que les pays sous-représentés, tels que les pays les moins avancés, puissent faire entendre leur voix. Cela sera absolument essentiel pour nouer les liens de confiance et de respect qui sont la condition de l'action collective.

C. Inégalités

29. Les liens entre les inégalités et les différentes formes de violence organisée sont bien établis. L'existence de fortes inégalités entre les États peut amoindrir la coopération et la confiance voire, à l'extrême, conduire à des affrontements violents. À l'intérieur des États, les fortes inégalités et l'exclusion accentuée, en particulier lorsqu'elles visent des groupes déterminés, alimentent le mécontentement qui, à son tour, peut s'exprimer dans le cadre de manifestations ou participer de l'instabilité et de la violence¹⁶. De fortes inégalités, associées à l'insécurité économique, sapent la confiance à de nombreux niveaux. Les ménages qui se voient en situation d'insécurité économique ont généralement peu confiance dans les institutions de gouvernance. Un déficit de confiance peut, à son tour, déstabiliser les systèmes politiques¹⁷.

30. Malgré les avancées considérables qui ont été faites pour réduire l'extrême pauvreté, les inégalités – de revenus et de richesse, mais aussi dans la santé, dans l'éducation et de genre – restent omniprésentes dans le monde. Si des progrès ont été accomplis par plusieurs économies émergentes à croissance rapide, l'écart entre pays développés et pays en développement au niveau du revenu par habitant est persistant.

31. Certaines unités de mesure, comme le coefficient de Gini, révèlent une augmentation des inégalités de revenus dans de nombreux pays, touchant plus des deux tiers de la population mondiale. D'autres unités de mesure des inégalités, comme la part de revenu des 10 % des personnes les mieux payées, montrent que certains pays qui ont vu leur coefficient de Gini diminuer ont néanmoins assisté à une concentration accrue des revenus dans la tranche supérieure de la répartition des revenus¹⁸. C'est, notamment, lorsque s'accumulent les situations de détresse suscitées par l'exclusion et l'injustice, qui trouvent leur origine dans les inégalités entre groupes ethniques, régionaux ou religieux d'un même pays, que le risque de violence est le plus grand. La corruption, à la fois cause et conséquence des déficits de

¹⁶ Banque mondiale et Organisation des Nations Unies, *Chemins pour la paix*.

¹⁷ *World Social Report 2020: Inequality in a Rapidly Changing World* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.20.IV.1).

¹⁸ Ibid. ; Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, « Sustainable Development outlook 2019: gathering storms and silver linings », octobre 2019.

gouvernance, peut conduire à la violence et aux conflits. Selon Transparency International, les pays les moins bien notés par l'Indice de perception de la corruption sont souvent ceux qui sont en conflit ou en guerre. Dans de nombreux pays, la corruption est, pour les jeunes, incitatrice de l'extrémisme violent. Des études transnationales révèlent également que plus il y a d'inégalités entre les sexes et de violence de genre, plus une société est exposée au risque de guerre intra-étatique ou à des formes de violence plus graves en période de conflit¹⁹.

32. Un certain nombre de politiques de libéralisation, de privatisation et de décentralisation mises en place au cours de ces trois dernières décennies ont éludé la question de la répartition des revenus, provoqué une concentration des richesses, réduit les protections sociales et les services et renforcé le sentiment d'incertitude ou d'insécurité économique chez des millions de personnes qui, parallèlement, ont été privées des bienfaits de l'intégration économique et politique des sociétés. La crise financière internationale de 2008 a contribué à creuser davantage les inégalités de revenus et de richesse, suscitant dans les pays, et entre eux, une remise en question de la qualité sociale et environnementale de la croissance économique. Les mesures d'austérité appliquées pour augmenter les recettes et réduire les déficits expliquent en grande partie les vagues de protestations populaires qui ont déferlé à travers le monde. Le mécontentement croissant est encore aggravé par l'augmentation des inégalités dans l'accès aux moyens d'autonomisation les plus efficaces du XXI^e siècle – l'enseignement supérieur et la technologie – et par le défaut de mobilité sociale²⁰.

33. Lorsqu'elle a adopté le Programme 2030, l'Assemblée générale, décidant de ne laisser personne de côté, a ainsi reconnu les effets néfastes des inégalités existant à l'intérieur des pays et entre eux et a voulu les réduire par une action concertée. Dans tous les pays, il est essentiel de remédier aux inégalités et de rendre les institutions plus largement représentatives si l'on veut éviter un délitement du tissu social qui pourrait dégénérer en crise.

D. Participation citoyenne

34. L'an dernier, dans de nombreuses parties du monde, les citoyens sont descendus dans la rue, les femmes et les jeunes se trouvant parmi les premiers à exiger un changement. Les griefs liés aux inégalités, le rétrécissement des libertés publiques et de l'espace civique, la corruption réelle ou perçue comme telle, l'insatisfaction à l'égard des services publics et sociaux et les craintes que suscitent les effets des changements climatiques sont autant de facteurs qui alimentent les mouvements de protestation populaire. Dans les revendications auxquelles ceux-ci donnent lieu, on retrouve, invariablement, un appel à plus de transparence et d'inclusion dans la prise de décisions.

35. Face à de tels mouvements populaires, certains gouvernements ont réagi en limitant la participation, en ligne ou hors ligne, par des lois, des politiques et d'autres mesures pouvant constituer une violation des normes internationales relatives aux droits de l'homme : recours à la force en violation des normes internationales, limitation ou interdiction des rassemblements, surveillance en ligne et blocage partiel ou complet de l'accès à Internet.

¹⁹ Banque mondiale et Organisation des Nations Unies, *Chemins pour la paix*.

²⁰ *Rapport sur le développement humain 2019 : Au-delà des revenus, des moyennes et du temps présent : les inégalités de développement humain au XXI^e siècle* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.20.III.B.1).

36. Depuis plusieurs années, les mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies, les organisations de la société civile et d'autres acteurs observent et documentent les mesures prises par des acteurs, étatiques ou non, pour tenter de réduire l'espace civique. Au nombre de ces mesures figurent des lois indûment restrictives – qui, par exemple, érigent en infraction le fait de soutenir certains groupes –, les restrictions imposées à l'enregistrement et au financement d'associations et de médias et l'imposition de taxes disproportionnées sur les organisations de la société civile, souvent sous prétexte de préserver la sécurité et de lutter contre le terrorisme. Ces mesures se manifestent aussi sous forme d'agressions physiques²¹. Il convient de noter, en particulier, l'augmentation des menaces et des actes de violence dirigés contre les femmes, y compris les femmes en politique, et contre les défenseurs des droits humains. Les discours présentant ces derniers comme une menace potentielle au développement et à la sécurité ont entraîné pour la société civile, dans certains contextes, une perte de soutien public. Or, comme l'indique le Secrétaire général dans son appel à l'action en faveur des droits humains, il est essentiel de protéger l'espace civique.

37. Les élections continuent d'être, pour les citoyens, un moyen décisif et efficace de participer à la vie politique de leur pays et de faire entendre leur voix. Les dirigeants politiques, qu'ils soient issus du gouvernement ou des partis d'opposition, sont les premiers responsables de la tenue d'élections équitables et transparentes. Tel est le cas non seulement pendant la période qui précède une élection, notamment lorsqu'ils se livrent une compétition cordiale et pacifique, dans le respect de l'intégrité du processus et des droits de chacun et en demandant à leurs partisans d'en faire de même, mais aussi dans les jours et les semaines qui suivent, lorsque les résultats commencent à être connus et que des tensions peuvent naître : c'est ainsi que l'on reconnaît les personnes véritablement aptes à exercer le pouvoir. Les vainqueurs comme les vaincus ont le choix de renforcer la confiance publique dans le système démocratique de leur pays, ou de mettre à mal sa légitimité.

38. Dans le monde entier, les outils numériques sont de plus en plus utilisés pour accéder à l'information ou participer à des débats, et comme instruments de persuasion. Ces outils ouvrent des possibilités, jusqu'ici inconcevables, d'associer massivement les individus, en particulier les jeunes, à l'élaboration de politiques et au suivi de leur mise en œuvre. Toutefois, ces mêmes outils sont également utilisés pour restreindre l'espace civique, par exemple lorsqu'ils servent à désactiver les canaux utilisés par les organisations citoyennes ou pour traquer les contestataires.

39. Avec le temps, les tentatives visant à réprimer la contestation peuvent déboucher sur une aggravation des tensions et creuser les clivages sociaux et politiques. Une large participation, notamment une participation pleine et effective des femmes à tous les secteurs de la société, renforce la sûreté et la résilience de la collectivité et augmente la durabilité, l'efficacité et la légitimité des politiques. Des mesures spéciales sont également nécessaires pour inclure la participation des jeunes, ainsi que d'autres groupes traditionnellement exclus, comme les personnes handicapées.

40. En outre, pour être vraiment efficace, la participation exige ouverture et transparence et doit s'insérer dans un environnement garantissant la sécurité des acteurs en présence et prévoyant des voies de recours en cas de violation du droit à la participation. L'espace civique est également protégé lorsque des partenariats constructifs sont noués avec différents groupes sociaux, avec la société civile et avec les communautés, qui approfondissent ainsi leur rôle en tant que parties prenantes

²¹ Ainsi, entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2018, vérifications à l'appui, l'ONU a dénombré 397 homicides de défenseurs des droits humains, de journalistes et de syndicalistes dans 41 pays. Voir <https://unstats.un.org/sdgs/report/2019/goal-16>.

d'un avenir commun et de l'édification d'une société plus pacifique et plus prospère pour tous.

E. Technologies numériques

41. Les avancées rapides dans le secteur des technologies numériques – favorisées par la progression de l'informatique, du débit de transmission et des capacités de stockage – transforment tous les aspects de la vie humaine. S'appuyant sur les acquis de l'intelligence artificielle, les technologies numériques catalysent les percées dans les domaines de la santé, du travail et de l'économie. Avec les progrès de l'automatisation, de la robotique, des nanotechnologies et des biotechnologies, elles sont à l'origine d'une transformation sans précédent des interactions humaines. Le taux de pénétration d'Internet dans le monde est passé de 16,8 % en 2005 à 53,6 % en 2019, bien qu'il reste très inégal d'un pays à l'autre, comme à l'intérieur des pays²².

42. Les technologies numériques peuvent permettre de faire des avancées dans le domaine de la médiation et dans celui du rétablissement et de la consolidation de la paix, et ce, de plusieurs manières. D'abord et surtout, elles permettent la prise en compte d'un plus large éventail d'avis, y compris celui des femmes et d'autres groupes traditionnellement exclus des processus de paix, tels que les jeunes, les minorités, les communautés autochtones et les personnes handicapées. Une plus grande utilisation des données et des outils de modélisation statistique peut permettre d'améliorer les méthodes d'analyse traditionnelles, réduisant potentiellement les erreurs, tout en servant d'alerte précoce pour détecter d'éventuelles crises. Cela dit, lorsque des préjugés sexistes sont véhiculés par les données et les modèles d'apprentissage automatique, ceux-ci risquent également de renforcer les stéréotypes et de perpétuer les idées reçues. L'Internet, en général, et les médias sociaux, en particulier, sont très prometteurs en ce qu'ils permettent l'échange d'informations et d'idées de manière à accroître la participation des habitants de la planète et à les relier entre eux.

43. Néanmoins, les médias sociaux contribuent aussi à accélérer la diffusion de contenus préjudiciables, notamment la désinformation, les discours de haine et l'incitation à la violence (qui, souvent, visent particulièrement les femmes), au moyen d'algorithmes et de modèles commerciaux privilégiant les contenus viraux. Dans un contexte électoral, des soupçons de manipulation de l'information peuvent entraîner une érosion de la confiance.

44. L'Internet est utilisé par des terroristes et des groupes d'extrémisme violent pour inciter à la violence, faire de nouvelles recrues et planifier et financer des attentats. À l'échelle planétaire, l'Internet se développe sous toutes ses facettes, y compris la Toile sombre, mais il se retrouve aussi de plus en plus divisé par des courants idéologiques et politiques.

45. La cybercriminalité pose des défis uniques pour les institutions de justice pénale du fait, notamment, que les actes incriminés peuvent être commis à distance, et de par la nature aléatoire des preuves électroniques. Face à des progrès technologiques rapides, les cadres réglementaires, les normes sociales et l'éthique peuvent, dans certains cas, se révéler déficitaires, voire de plus en plus inadaptés.

46. Le Groupe de haut niveau sur la coopération numérique, créé en 2018, a réuni des experts de diverses provenances – gouvernements, secteur privé, établissements universitaires et autres entités – afin d'encourager le dialogue, la coordination et la

²² Union internationale des télécommunications, *Measuring Digital Development: Facts and Figures 2019* (Genève, 2019).

coopération de manière à éviter de nouvelles dissensions politiques et pour veiller à ce qu'Internet reste une force au service du bien. Dans son rapport de 2019, le Groupe a conclu à la nécessité de privilégier les politiques et les investissements permettant d'utiliser la technologie pour construire une vie meilleure et un monde plus pacifique, fondé sur la confiance. Une feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations du Groupe prendra en compte les valeurs et les considérations relatives aux droits humains dans un dispositif amélioré de coopération numérique mondiale.

47. Il est possible de tirer parti des technologies numériques de pointe pour maximiser les avantages qu'elles présentent pour la paix et concrétiser ainsi les buts et objectifs énoncés dans la Charte, la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Programme 2030, tout en limitant leurs conséquences fâcheuses et les utilisations malveillantes. Il importe d'établir de nouvelles règles de droit et d'éthique applicables à l'utilisation de ces technologies, pour favoriser la confiance, la paix et la stabilité. Celles-ci devront s'appuyer sur les instruments adoptés au niveau international, qui constituent le cadre de la protection et du respect des droits humains, de la paix et de la sécurité.

F. Les changements climatiques et la paix et la sécurité

48. Aujourd'hui, la paix fait face à un nouveau danger : l'urgence climatique, qui est une menace de tous les instants²³. Dans sa Déclaration sur l'état du climat mondial en 2019, l'Organisation météorologique mondiale a signalé que les cinq dernières années avaient connu les températures les plus élevées jamais enregistrées, que l'élévation du niveau de la mer avait atteint un record inégalé dans l'histoire de l'humanité, que la biodiversité se raréfiait, que l'incidence des sécheresses progressait à un rythme alarmant, et que les catastrophes climatiques, plus fréquentes, étaient de plus en plus destructrices. De par leur ampleur, les changements climatiques ont des effets qui s'étendent bien au-delà du milieu naturel, touchant de plus en plus les systèmes anthropiques. Si les changements climatiques et la dégradation de l'environnement ne sont que rarement, le cas échéant, déclencheurs de conflits, leur interaction avec d'autres facteurs peut démultiplier les risques qui contribuent notoirement à l'insécurité.

49. Il ne s'agit pas là d'un scénario inscrit dans un avenir lointain : c'est, déjà, le quotidien de millions d'habitants de la planète. Dans certaines zones du Sahel et de la Corne de l'Afrique, où les changements climatiques se traduisent par un assèchement des réserves d'eau et une raréfaction des terres productives, la concurrence pour les terres et les ressources met à rude épreuve les mécanismes de règlement pacifique des différends. Dans le bassin du lac Tchad et dans certaines régions d'Amérique centrale, la détérioration des moyens de subsistance est l'occasion, pour les syndicats du crime organisé ou, dans la première de ces deux régions, pour les groupes extrémistes, de s'attirer de nouvelles recrues. En Afrique, au Moyen-Orient et en Asie du Sud, le manque d'eau exacerbe les tensions qui divisent les collectivités et les États.

50. C'est lorsque les institutions et les collectivités sont incapables de gérer les aléas climatiques ou d'en absorber les chocs que les changements climatiques risquent le plus de nuire à la paix et à la sécurité. Dans les situations de conflit et d'insécurité, où les vulnérabilités sous-jacentes sont prononcées et la capacité d'adaptation est faible, les effets des changements climatiques se font sentir avec plus d'acuité.

²³ António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, « Message du Secrétaire général pour 2019 », 21 septembre 2019.

Détruisant les structures, les systèmes et les capacités institutionnelles nécessaires pour faciliter une adaptation climatique inclusive et équitable ou pour préserver et gérer les ressources naturelles, les conflits peuvent, de fait, accélérer les changements climatiques et la dégradation de l'environnement. Quand, par exemple, des parties belligères à travers le monde pratiquent l'exploitation forestière illégale pour financer leurs luttes armées, l'abattage des arbres décime également la capacité de stockage de carbone et élimine les barrières naturelles aux inondations et aux éboulements.

51. Les pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement, sont démesurément exposés aux risques climatiques. Dans les Caraïbes, les phénomènes météorologiques extrêmes qui, autrefois, se produisaient à une fréquence séculaire, se répètent désormais en l'espace d'une décennie²⁴. Si, selon les estimations les plus pessimistes, le niveau moyen des mers dans le monde devrait s'élever de 110 centimètres d'ici à 2100, le Forum des îles du Pacifique a d'ores et déjà déclaré que les changements climatiques représentaient la principale menace pour la sécurité, la subsistance et le bien-être des populations de la région²⁵. En Afrique, les chocs météorologiques et un climat extrême ont réduit, en 2018, 29 millions de personnes à un état d'insécurité alimentaire aiguë²⁶. En Asie du Sud, en Amérique latine et en Afrique, l'aggravation des effets des changements climatiques pourrait entraîner, d'ici à 2050, le déplacement forcé de plus de 140 millions de personnes à l'intérieur de leur pays²⁷.

52. Les différents groupes sociaux et économiques ne sont pas tous touchés de la même manière. Les populations vivant dans la pauvreté et autres groupes défavorisés, y compris les populations autochtones et les petits exploitants agricoles, sont plus exposés que les autres aux effets des changements climatiques et sont moins à même d'y faire face. La dépendance à l'égard de l'agriculture, de la pêche et d'autres services écosystémiques augmente les risques qui pèsent sur les moyens de subsistance, tandis que la pauvreté exacerbe les effets des maladies et des affections déjà aggravés par les changements climatiques. Les femmes sont plus vulnérables, du fait, en grande partie, des inégalités qui les pénalisent par rapport aux hommes et qui les empêchent de s'adapter pleinement aux défis posés par les changements climatiques. Les personnes handicapées sont elles aussi vulnérables car elles sont généralement parmi les plus pauvres de la société et n'ont pas accès aux ressources et aux connaissances dont elles auraient besoin pour s'adapter aux effets des changements climatiques.

53. À l'avenir, les changements climatiques risquent également de se révéler un facteur de déstabilisation géopolitique. La fonte des calottes glaciaires ouvre de nouvelles voies de navigation et un accès aux ressources naturelles, ce qui risque d'accroître les tensions entre des pays qui sont déjà en litige pour des questions maritimes. Si elle n'est pas gérée avec soin, la transition énergétique mondiale vers des économies respectueuses du climat pourrait avoir des effets pervers sur l'emploi, les cours des denrées alimentaires et les marchés de l'énergie, déstabilisant ainsi des régions entières.

²⁴ Hans-Otto Pörtner *et al.* (éd.), *The Ocean and Cryosphere in a Changing Climate: A Special Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2019).

²⁵ Ibid.

²⁶ Food Security Information Network, *2019 Global Report on Food Crises: Joint Analysis for Better Decisions* (2019).

²⁷ Kumari Rigaud *et al.*, *Groundswell: Preparing for Internal Climate Migration* (Washington, Banque mondiale, 2018), résumé en français sous le titre « Groundswell : Se préparer aux migrations climatiques internes ».

54. Ces dernières années, le Conseil de sécurité a souligné à plusieurs reprises le lien qui existe entre les changements climatiques et la sécurité, notamment dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, de l'Afrique centrale et de la Corne de l'Afrique. L'Assemblée générale, quant à elle, a demandé en 2009, dans sa résolution 63/281, l'établissement d'un rapport détaillé sur les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité. Dans le même ordre d'idées, le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix ont inscrit les problèmes de sécurité climatique à l'ordre du jour de leurs réunions conjointes.

55. Il n'existe pas de solution toute faite pour parer à un phénomène aussi complexe et dangereux pour la paix que celui des changements climatiques. L'option la plus viable à long terme passe par une action climatique ambitieuse, et avant tout par la mise en œuvre de l'Accord de Paris conclu en 2015 au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Dans l'intervalle toutefois, les changements climatiques continueront de s'intensifier et, avec eux, leurs répercussions. Une adaptation tenant compte des risques de conflit et un renforcement de la résilience sont essentiels pour une prévention et un maintien de la paix dignes de ce nom. Une approche véritablement intégrée, qui conjugue des actions à court et à long terme et qui ne laisse personne de côté doit orienter les efforts déployés collectivement pour faire face aux changements climatiques et aux autres facteurs potentiellement déstabilisateurs et catalyser le travail concerté aux fins de la prévention des risques, de l'alerte rapide et d'une adaptation porteuse de transformation.

G. Désarmement et contrôle des armements

Armes classiques et réduction de l'impact humanitaire des conflits armés

56. L'accroissement de la militarisation est manifeste dans de nombreuses régions du monde. Depuis la fin de la guerre froide, le montant des dépenses militaires engagées dans le monde entier, en dollars des États-Unis corrigé de l'inflation, a plus que doublé. Estimé à 1 822 milliards de dollars en 2018, il dépasse désormais de 76 % le niveau le plus bas de l'après-guerre froide, atteint en 1998. Les transferts internationaux d'armes lourdes n'ont cessé d'augmenter depuis le début des années 2000, y compris dans les régions touchées par des conflits.

57. Aujourd'hui, plus d'un milliard d'armes légères sont en circulation dans le monde, les trois quarts d'entre elles se trouvant entre les mains de civils qui, pour une grande majorité, n'ont pas de permis de port d'arme. Lorsqu'elles ne sont pas soumises à un contrôle suffisant, les armes légères et leurs munitions sont source d'insécurité, mettent en danger les civils, contribuent aux violations des droits de l'homme, entravent l'action humanitaire et exacerbent la violence de genre. La violence commise au moyen d'armes légères détruit la collectivité, compromet le développement, y compris l'accès aux services sociaux de base, et inhibe la croissance économique et les investissements.

58. Dans ce contexte, il est encourageant de constater que des résultats importants continuent d'être obtenus dans le domaine du désarmement humanitaire. Plusieurs types d'armes classiques parmi les plus meurtriers, qui entraînent, intrinsèquement, des conséquences disproportionnées ou qui provoquent des dommages inacceptables, font l'objet d'un contrôle ou d'une limitation, quand ils ne sont pas purement et simplement interdits. Il s'agit, notamment, des armes incendiaires, des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions. Une évaluation des risques faite avant la délivrance de permis d'exportation, conformément aux dispositions du Traité sur le commerce des armes, peut permettre de freiner considérablement l'afflux d'armes

dans des contextes où elles risquent d'être employées pour commettre des violations du droit international humanitaire ou du droit international des droits de l'homme, ou des actes graves de violence de genre. L'autorisation de toute exportation d'armes et de munitions, y compris de leurs pièces et éléments, fait particulièrement problème s'il existe un risque majeur que ces articles ne soient utilisés pour commettre des violations du droit international humanitaire ou du droit international des droits de l'homme, des actes graves de violence de genre ou des violences contre les enfants, ou pour en faciliter la commission.

59. Il nous faut redoubler d'efforts pour exploiter pleinement le potentiel qu'offrent les mécanismes mondiaux de renforcement de la transparence et de la confiance, afin de faciliter l'obtention d'un accord sur le contrôle des armes classiques et la réduction des dépenses militaires au niveau mondial. La maîtrise des armes classiques et de leurs munitions n'est pas qu'une affaire de stocks : il faut prendre en compte toutes les facettes de la question – de la fabrication aux contrôles aux frontières en passant par la prévention de la criminalité et la lutte contre la violence au sein de la collectivité – d'une manière inclusive, intégrée et participative, y compris aux niveaux national et sous-régional.

Armes nucléaires et autres armes de destruction massive

60. Les armes nucléaires demeurent les armes les plus destructrices qui soient et constituent dès lors une menace existentielle pour la planète. Si elles étaient à nouveau employées, les conséquences humanitaires et environnementales en seraient catastrophiques. Pendant toute la guerre froide, un cadre d'instruments multilatéraux, plurilatéraux et bilatéraux a été mis sur pied pour réduire le risque de guerre nucléaire et mettre en œuvre des mesures progressives et irréversibles visant à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires²⁸. D'importantes réductions ont été opérées dans les stocks totaux d'armes nucléaires – qui sont passés d'un plafond de quelque 70 000 unités en 1986 à un seuil de quelque 14 000 unités aujourd'hui²⁹.

61. Ces dernières années, cependant, les progrès ont cessé. Dans certains cas, on a même régressé. Les risques d'un emploi des armes nucléaires – qu'il soit intentionnel, accidentel ou le résultat d'une erreur – sont plus élevés qu'ils ne l'ont été depuis la fin de la guerre froide. L'échec du Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques et du Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée s'est traduit par la disparition d'importants freins à la guerre nucléaire³⁰. Si le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (nouveau Traité de réduction des armements stratégiques) n'est pas prorogé, il arrivera à expiration en 2021, ce qui portera le coup de grâce aux dernières limitations des arsenaux nucléaires³¹.

62. L'on constate une recrudescence des rivalités entre États dotés d'armes nucléaires. Alors que la guerre froide se caractérisait par une course aux armements quantitative, nous pouvons dire que le monde actuel est engagé dans une course aux

²⁸ Voir www.armscontrol.org/treaties.

²⁹ Hans M. Kristensen et Matt Korda, « Status of world nuclear forces », Federation of American Scientists, mai 2019.

³⁰ Voir <https://2009-2017.state.gov/t/avc/trty/101888.htm>, et Michael Pompeo, Secrétaire d'État, États-Unis d'Amérique, « U.S. withdrawal from the INF Treaty on August 2, 2019 », communiqué de presse, 2 août 2019.

³¹ Le Traité a été signé à Prague le 8 avril 2010 ; après ratification, il est entré en vigueur le 5 février 2011.

armements qualitative, où les arsenaux sont modernisés de manière à produire de nouvelles capacités et missions militaires. Il s'agit, ainsi, de mettre au point ou de déployer de nouvelles armes nucléaires et des vecteurs à longue portée au potentiel déstabilisateur, y compris des armes conçues pour être utilisées sur le champ de bataille ou pour échapper aux systèmes de défense.

63. De nombreux conflits régionaux comportent une dimension nucléaire, y compris des conflits où les États dotés d'armes nucléaires soutiennent des parties antagonistes. Des préoccupations en termes de prolifération régionale persistent, en particulier dans la péninsule coréenne. La prolifération croissante de missiles balistiques dans les régions sujettes à des crises ne fait qu'aggraver les menaces contre la paix et la sécurité. Le Plan d'action global commun sur le programme nucléaire de la République islamique d'Iran est une contribution importante à la non-prolifération et à la sécurité dans la région. L'amorce d'un dialogue, au sein de l'ONU, entre les États du Moyen-Orient sur les armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive est de nature à favoriser une paix durable, une maîtrise des armements, un renforcement de la confiance et un rapprochement politique. Une volonté renouvelée est essentielle si l'on entend réaliser une vision commune pour l'élimination totale des armes nucléaires et accélérer la mise en œuvre des engagements pris par le passé.

64. Les progrès accomplis dans le domaine des sciences de la vie contribuent à aggraver les inquiétudes liées aux risques de voir employées des armes biologiques. Faute de mécanismes de vérification mondiaux fondés sur des traités, le pouvoir qu'a le Secrétariat de l'ONU de procéder à des enquêtes sur des allégations d'emploi de telles armes (résolution 42/37 C de l'Assemblée générale) reste une ligne de défense essentielle, malgré des ressources limitées. Les récentes violations de l'interdiction d'employer des armes chimiques font courir un risque grave aux civils, de même qu'à la sécurité régionale et au régime mondial de désarmement et de non-prolifération.

Évolution des nouvelles technologies de l'armement

65. L'évolution de l'intelligence artificielle explique, notamment, pourquoi le secteur militaire s'intéresse de plus en plus aux armes létales autonomes³². Or, si les progrès technologiques peuvent améliorer la précision en cible de certaines armes et réduire les dommages collatéraux, les machines ne sont pas fiables lorsqu'il s'agit de prendre des décisions respectueuses des principes juridiques de distinction, de proportionnalité et de précaution³³. Aucun système d'armes ne peut le faire en conformité avec les principes humanitaires, car l'application du droit international humanitaire est tributaire de l'aptitude humaine à faire preuve de discernement et de responsabilité. De nombreuses avancées technologiques, notamment celles qui permettent une plus grande autonomie et une manipulation à distance des systèmes d'armes, pourraient aussi donner l'idée que l'on puisse mener une guerre sans faire de victimes, ce qui entraînerait un abaissement du seuil du recours à la force.

66. Les missiles balistiques à armement classique sont omniprésents dans les arsenaux de nombreux États et de certains acteurs non étatiques, où ils sont utilisés

³² Pour la position de l'ONU, voir Michael Møller, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, « Message du Secrétaire général à la réunion du Groupe d'experts gouvernementaux sur les nouvelles technologies dans le domaine des systèmes d'armes létales autonomes », 25 mars 2019 ; voir également les propos plus péremptaires employés par le Secrétaire général, pour qui les armes autonomes létales sont « politiquement inacceptables et moralement répugnantes » et qui en a demandé la prohibition en droit international (voir Nina Werkhäuser, « UN impasse could mean killer robots escape regulation », Deutsche Welle, 20 août 2019).

³³ Suisse, « Practice relating to rule 1 on the principle of distinction between civilians and combatants », in : Comité international de la Croix-Rouge, base de données sur le droit international humanitaire coutumier, vol. II (pratique), accessible à l'adresse suivante : <https://ihl-databases.icrc.org/customary-ihl/fre/docs/home>.

comme armes de bombardement de zone, généralement dirigées contre des villes. La mise au point de planeurs hypersoniques – arme de frappe perfectionnée manœuvrable à longue distance – risque fort de déclencher une nouvelle course aux armements et de nuire aux relations stratégiques entre les États. De telles armes pourraient réduire la marge de décision dans les situations de fortes tensions, ce qui entraînerait des erreurs de calcul ou de jugement. Le problème pourrait être aggravé par l'incertitude quant à savoir si ces systèmes transportent une charge utile classique ou nucléaire.

67. Les progrès des technologies spatiales apportent leur contribution à toutes les sphères de la vie humaine. Toutefois, la dépendance civile et militaire croissante vis-à-vis de l'espace pousse les forces armées à se défendre contre les risques et vulnérabilités qui y sont associés. Bien que nous n'assistions pas encore à une course aux armements ouverte dans l'espace, divers types de moyens de perturbation et de destruction sont élaborés dans plusieurs États, comme en témoigne le nombre croissant de pays procédant à des essais de missiles antisatellites. Le déploiement à court terme de capacités dotées d'applications potentiellement à double usage, telles que les opérations de rendez-vous et de proximité et les activités de retrait actif de débris, risque d'alimenter la méfiance en l'absence de normes internationales et peut constituer un nouveau motif de course aux armements.

68. L'évolution de la technologie des missiles pose de nouveaux défis pour la gestion des crises, la protection des civils et la réalisation d'objectifs de désarmement plus larges, au vu, en particulier, de l'absence d'accords universels juridiquement contraignants qui régiraient l'utilisation de cette technologie. Il est nécessaire de réexaminer, en leur accordant une plus grande priorité, les questions liées aux missiles, en particulier dans le contexte du désarmement nucléaire. Qui plus est, il demeure dans l'intérêt commun de l'humanité que tous les États œuvrent, d'urgence, à préserver l'espace comme havre de paix, exempt de militarisation et de confrontation.

69. Il est essentiel de s'entendre sur les limites convenues qui devraient être appliquées aux systèmes d'armes autonomes et d'étudier plus largement les conséquences entraînées par l'introduction de l'autonomie et de l'intelligence artificielle dans d'autres systèmes militaires ainsi que la manière de parvenir à une gouvernance efficace et d'atténuer les risques. À court terme, les recommandations formulées sous les auspices de l'Assemblée générale, qui visent à renforcer la confiance internationale et à accroître la responsabilité dans l'utilisation du cyberspace, constituent des orientations importantes pour les États Membres.

IV. Observations : l'action collective comme impératif

70. Les défis, importants, qui sont recensés dans le présent rapport, portent sur : a) les changements climatiques, sans précédent, qui appellent une action immédiate ; b) la course aux armements nucléaires, qui refait son apparition et amoindrit d'autant la possibilité de s'entendre sur un cadre de gouvernance pour les nouvelles technologies de l'armement ; c) les inégalités, croissantes au sein des pays, qui se font sentir dans tous les aspects de la vie, étouffent les potentialités, menacent d'exacerber les disparités entre les sexes et les écarts de richesse, entravent la mise en œuvre des objectifs de développement durable et sapent la confiance dans les institutions, y compris l'ONU.

71. L'interaction de ces trois défis avec les conflits armés et la violence et avec les autres phénomènes examinés dans le présent rapport produit un cocktail explosif, qui n'avait pas besoin d'une nouvelle pandémie mondiale, comme celle de la COVID-19, pour créer une situation complexe. La riposte passera par de nouvelles formes de coopération entre tous les États et toutes les sociétés, qui s'appuient sur le respect

mutuel, sur l'intérêt commun à placer le bien-être et la sécurité des populations au cœur des efforts concertés et sur un sentiment d'urgence. Nous n'avons que très peu de temps pour relever, ou pour inverser, les plus grands défis actuels de la planète.

72. Il y a 75 ans, alors que la mondialisation et l'interconnexion étaient bien moindres qu'aujourd'hui, les rédacteurs de la Charte n'avaient pas eu le luxe de s'interroger sur la nécessité d'un système multilatéral. Ils avaient compris que la prise de décisions collective et le dialogue permanent étaient essentiels pour éviter une nouvelle guerre mondiale. Ayant à l'esprit un nouveau cadre mondial pour la paix et la sécurité, ils avaient osé imaginer un système où la coopération servirait le bien suprême – l'objectif de construire des sociétés pacifiques, de servir la cause des droits humains et de parvenir à un développement durable pour tous.

73. Très souvent, toutefois, l'action multilatérale n'a pas répondu aux attentes. Le large accord sur les buts du système multilatéral, relayés dans le Préambule et le Chapitre I de la Charte, ne s'est pas accompagné d'un consensus sur les méthodes à appliquer pour les atteindre. Les États ne font pas tous une même interprétation des principes énoncés dans la Charte. À ces divergences de longue date viennent s'ajouter de nouvelles tensions géopolitiques qui creusent les dissensions entre les États et au Conseil de sécurité. Ces dissensions entravent la coopération, érodant les traités établis et encourageant certains États à contourner les normes.

74. Comme en 1945, la génération actuelle ne saurait remettre en question la nécessité d'un système multilatéral. Dès lors, la question qui se pose est simple : existe-t-il une volonté commune de travailler de concert pour améliorer le système existant, ou allons-nous laisser ce travail à la génération suivante, qui aura ainsi à en assumer les lourdes conséquences ?

75. Les 75 dernières années sont pour nous, à cet égard, source d'inspiration. La décolonisation a amorcé une rectification des injustices commises dans l'histoire, libérant un énorme potentiel humain. Les progrès accomplis dans les cadres relatifs aux droits humains, notamment en ce qui concerne les droits des femmes, des enfants, des réfugiés, des communautés autochtones et des personnes handicapées, sont sans précédent de par leur portée et de par leurs effets sur la vie des êtres humains. L'action de l'ONU – y compris lorsqu'elle découle d'un mandat de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité – a aidé de nombreux pays à régler des conflits et à s'en relever, à parer aux menaces d'extrémisme violent et à édifier des sociétés plus pacifiques. Si la violence demeure une réalité dans de nombreuses régions, la communauté internationale a gagné en efficacité s'agissant de prévenir les conflits armés ou d'y faire face lorsqu'ils éclatent, d'apporter une aide humanitaire d'urgence sur le terrain et de veiller au sort des réfugiés et d'autres personnes déplacées de force.

76. En lançant la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, l'ONU a réaffirmé qu'elle honorerait l'engagement pris de concourir à l'exécution du Programme 2030. La prévention des conflits, des crises et des souffrances humaines étant au cœur du travail de l'Organisation, un sursaut de la diplomatie au service de la paix demeure essentiel si l'on veut atteindre les objectifs porteurs de transformation.

77. Les partenariats de l'ONU avec les organisations régionales et sous-régionales se sont étoffés et approfondis, ce qui a permis d'accomplir des progrès notables, en particulier sur les plans de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits en Afrique.

78. L'Accord de Paris s'est révélé un succès diplomatique de taille. Sa mise en œuvre nécessitera une bonne dose de confiance et de détermination, tant il est vrai que la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les

changements climatiques devra faire preuve, à sa vingt-sixième session, d'une ambition sans précédent.

79. La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 est l'occasion, pour les États parties, de s'assurer que le Traité permet d'atteindre ses objectifs fondamentaux – prévenir une guerre nucléaire et faciliter l'élimination des armes nucléaires. Afin de profiter des acquis, sans perdre de vue les plus grandes menaces auxquelles les États Membres doivent faire face, il est urgent de forger un nouveau consensus sur les meilleures méthodes à appliquer pour atteindre les objectifs énoncés dans la Charte. Aujourd'hui, les problèmes les plus urgents ne cessent pas aux frontières ni aux lignes de démarcation : ils appellent une réponse collective.

80. À l'échelle planétaire, la société n'a jamais été aussi complexe et interdépendante qu'aujourd'hui. Les cadres intergouvernementaux s'accompagnent de leurs équivalents aux niveaux régional et sous-régional. Les villes se profilent comme des parties prenantes infranationales qui expriment, avec force, leur volonté de coopérer au-delà des frontières pour relever des défis communs. Les jeunes et les femmes se sont retrouvés les premiers dans le monde à réclamer un changement de gouvernance, de priorités et de partenariats. Ils exigent un avenir pour toutes et tous édifié avec eux, et non pour eux, se révélant des acteurs importants dans la prévention des conflits et des crises, la consolidation et la pérennisation de la paix, la promotion des droits humains et du développement durable et l'attention à accorder à l'urgence climatique. Le secteur privé a lui aussi gagné en ampleur et en influence, devenant un interlocuteur important dans les affaires mondiales.

81. Dans un tel contexte, la coopération internationale doit s'étendre au-delà des États, transcendant les frontières, les secteurs et les générations. Pour aboutir, les efforts déployés doivent associer les acteurs locaux, la société civile et le secteur privé et s'appuyer sur la participation pleine et entière des femmes, des jeunes et d'autres groupes de la société, tels que les personnes handicapées. Pour relever les défis sans précédent d'aujourd'hui au moyen de solutions adaptées au XXI^e siècle, il faut repousser les limites de l'imagination et de l'innovation. Les jeunes exigent d'être entendus sur les questions qui sont déterminantes pour leur avenir ; nous devons impérativement les écouter, comme il est demandé dans la déclaration politique adoptée au Sommet de la paix Nelson Mandela (résolution 73/1 de l'Assemblée générale).

82. La confiance est une condition *sine qua non* de l'action collective. Or, à chaque fois que les normes communes sont violées et que les engagements pris restent lettre morte, cette confiance s'érode. En ces temps de tensions accrues et de menaces et d'angoisses inédites, nous n'avons pas d'autre choix que de revenir aux fondements du système mondial de sécurité collective et de défendre les buts, les principes et les mandats essentiels de la Charte, notamment pour ce qui touche à l'objectif primordial de prévention qui y est énoncé. L'adhésion à la Charte reste le moyen le plus efficace de faire face collectivement aux défis du monde d'aujourd'hui, de concrétiser les aspirations de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable et, alors que l'ONU se trouve à l'orée des décennies à venir, de progresser vers un avenir commun.